



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2017

Présents	:	62 citoyennes et citoyens
Auditeurs	:	1 personne
Présidence	:	M. David Macheret, syndic
Secrétaire	:	Mme Hélène D'Alessandro
Excusés	:	10 personnes
Invités	:	-

Tractanda :

- 1 **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016 à Vuippens**
Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
- 2 **Comptes 2016**
 - 2.1 **Exploitation**
 - Présentation - rapport commission financière – approbation
 - 2.2 **Investissements**
 - Présentation – rapport commission financière – approbation
- 3 **Budget d'investissement**
 - 3.1 **Confirmation des décisions de principe pour les investissements et demandes de crédit suivants :**
 - 3.1.1 Place de jeux école
 - 3.1.2 Déplacement conduite eau potable art. 138 et 671
 - 3.1.3 Déplacement conduite eau potable art. 1188
 - 3.1.4 Assainissement sentier du Gottu
 - 3.1.5 Assainissement quartier « Les Mourgets »
 - 3.1.6 Modification STAP Vuippens
 - 3.1.7 Traversée de Vuippens
 - 3.2 **Déplacement de la conduite eau potable sur art. RF 1284 – demande de crédit - décision**

- 3.3 Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école – demande de crédit - décision
 - 3.4 Rapport de la commission financière
 - 4 Article RF 1241 – La Grand-Fin – reprise par la commune – décision
 - 5 Informations générales
 - 6 Divers
-

M. David Macheret, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il excuse l'absence de 10 personnes. Il informe que cette assemblée est enregistrée (art. 3 ReLCO).

M. David Macheret déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 18 du 5 mai 2017, par l'envoi de papillons tous ménages, par insertion sur le site Internet et par affichage aux endroits habituels. Il donne lecture du tractanda et demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque, le tractanda est accepté tel que présenté.

M. David Macheret procède à la nomination des scrutateurs, soit :

- M. Christian Delacombaz
- M. Timothée Ansias
- Mme Corinne Baumann
- M. Norbert Vuarnoz

1. Procès-verbal

1.1 Assemblée communale du 12 décembre 2016 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 65 du printemps 2017.

Question/remarque ?

M. Jacques Schell demande, comme il l'a déjà fait à la dernière assemblée, s'il est possible de mettre à disposition le procès-verbal en format PDF permettant de faire des recherches, par exemple en mettant un nom ?

M. Pascal Florio prend note de la remarque.

M. David Macheret soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2016 est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2016

2.1 Exploitation

M. Pascal Florio, conseiller communal responsable des finances, procède à la présentation de ces comptes en précisant que les citoyens-nes peuvent l'interrompre en tout temps au cours de sa présentation afin de poser des questions. Il présente d'abord la situation avant les amortissements extraordinaires, soit :

Total des charges	CHF 9'623'167.08	
Total des revenus	CHF 10'378'150.51	CHF 754'983.43
Amortissements extraordinaires :		CHF 744'598.20
Résultat après amortissements		CHF 10'385.23

M. Pascal Florio qualifie l'année 2016 comme bonne. Il relève les points importants de ces comptes et apporte toutes les informations utiles, principalement :

0 Administration	01.390.00/1 ↗ Nouvelle législature : dossiers à étudier 02.317.00 ↗ Souper fin de législature + changement date du Souper cc + employés 02.390.00 ↗ Solde salaire ancien secrétaire
1 Ordre public	1... C ↘ R ↘ Pas de commentaire
2 Enseignement et formation	21.352.00 ↘ Accueil des élèves de Sorens pendant la construction de leur école 21.362.00 ↘ Changement de compte : budget sous 58.365.02 211.316.00 ↗ Nouvelle répartition 211.317.00 ↗ Engagement d'agents de sécurité à la rentrée scolaire
3 Culte, culture et loisirs	3... C ↘ R ↘ Pas de commentaire
4 Santé	40.352.01 ↘ Moins de participation aux homes 46.351.00 ↘ Moins de participation pour le service dentaire
5 Affaires sociales	54.365.00 ↘ Moins d'enfants en crèche 58.365.02 ↘ Comptabilisé sous 21.362.00
6 Transports et communications	62.xxx.xx ↘ Pas de mauvaise surprise !
7 Environnement	70.314.00 ↗ Déplacement de conduite et fuites 70.318.00 ↗ Analyses d'eau supplémentaires 72.xxx.xx ↗ Taux de couverture de 61% (min. 70%). La déchetterie réorganisée entrera en fonction dès le 27 mai 2017. Cette nouvelle gestion des déchets permettra de diminuer les charges
8 Economie	81.xxx.xx ↗ Charges en hausse en lien avec les travaux réalisés Revenu en baisse
9 Finances et impôts	90.xxx.xx ↗ Cela va plutôt bien, mais restons vigilants : montant important de rattrapage d'impôts 940.xxx.xx - Capitaux et emprunts : situation sous contrôle 942.312.00 ↘ Hiver moins froid 942.436.00 ↘ Le personnel de nettoyage de l'ASPIM n'est plus géré par la commune

M. Pascal Florio présente la liste des amortissements extraordinaires 2016 pour les comptes suivants :

141.00	Aménagements routiers	CHF	100'000.00
141.01	Canalisations d'égouts	CHF	300'000.00
141.04	Aménagements territoire, PAL, PGEE	CHF	200'000.00
141.05	Equiptement de zone art. 141 Le Closel	CHF	-5'401.80
141.07	Distribution d'eau	CHF	150'000.00

M. Pascal Florio rappelle qu'après amortissements extraordinaires, les comptes de fonctionnement 2016 bouclent avec un bénéfice de CHF 10'385.23.

M. Pascal Florio demande s'il y a encore des questions concernant ces comptes ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Conformément à son mandat et selon les articles 98d et 98e de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1), la Fiduciaire Cuennet Sàrl a procédé à la vérification des comptes annuels de notre commune pour l'exercice arrêté au 31.12.2016. Cette dernière relève dans son rapport que la révision a été effectuée selon les normes suisses en vigueur pour la profession, normes qui requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de manière à pouvoir identifier les anomalies significatives avec une assurance raisonnable.

La Fiduciaire Cuennet mentionne dans son rapport du 3 avril 2017 qu'elle a procédé à la révision des comptes par sondage. Elle a obtenu les documents et explications satisfaisantes de la part de la commune. Elle a apprécié la mise en œuvre des règles relatives à la présentation des comptes et les décisions significatives en matière d'évaluation. Elle a également relevé la bonne tenue des comptes de la part de la secrétaire-caissière communale responsable. La Fiduciaire Cuennet a consigné les vérifications prescrites par le Service des communes dans le formulaire officiel qui a été transmis à la Commission financière pour appréciation. La Fiduciaire conclut dans son rapport que les comptes sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. Dès lors, elle recommande à la Commission financière de préavisser favorablement les comptes annuels 2016.

Le 30 mars 2017, la Commission financière a pris connaissance des documents transmis par le Secrétariat communal et s'est réunie le 4 avril pour les étudier et les analyser dans le détail.

Le 11 avril 2017, en présence de M. David Macheret syndic, de M. Pascal Florio responsable des finances et de Mme Hélène D'Alessandro secrétaire-caissière communale, les membres de la Commission financière ont pris connaissance de la conclusion du rapport de la Fiduciaire Cuennet. En outre, les membres de la Commission financière ont reçu toutes les réponses aux questions posées concernant les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016

Comptes de fonctionnement 2016

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 11 avril 2017, la Commission financière constate que :

- a. L'exercice 2016 se clôt sur un excédent de recettes de CHF 10'385.25*
- b. Le total des charges se monte à CHF 9'623'187.08, soit un excédent de CHF 582'117.08 par rapport au budget 2016.*
- c. Le total des revenus se monte à CHF 9'633'552.31, soit un excédent de CHF 805'852.31 par rapport au budget 2016.*
- d. Des amortissements supplémentaires de CHF 744'598.20 ont été réalisés.*

Cette situation positive est due à des recettes d'impôts supérieures au budget. Grâce à ces recettes extraordinaires, des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 744'598.20 ont pu être effectués tout en permettant de clore l'exercice 2016 sur un bénéfice de CHF 10'385.25.

La Commission financière relève néanmoins que la Commune ne pourra pas compter indéfiniment sur de telles recettes. Dès lors, la Commission financière veut rendre attentive l'Assemblée communale de continuer sur une gestion très prudente des dépenses et des investissements.

En conclusion, la Commission financière salue les amortissements supplémentaires effectués qui permettent de stabiliser la capacité d'investissement de la commune. Elle félicite le Conseil communal et son Administration pour la bonne gestion du portemonnaie communal. Elle recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes 2016 de la Commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.

M. Pascal Florio remercie la commission financière pour l'excellente collaboration et leur précieux travail. Il soumet les comptes de fonctionnement 2016 et le bilan au 31.12.2016 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte les comptes d'exploitation 2016 et le bilan au 31.12.2016 à l'unanimité.

2.2 Investissements

M. Pascal Florio relève qu'il n'y a pas de décompte définitif qui a été établi et présente la situation des investissements en cours, soit :

Compte	Objet	2015	2016	Total dép.	Total budget	Différence
62.501.25	Traversée de Vuippens	100.00	3'084.75	3'184.75	1'150'000.00	1'146'815.25
70.501.04	Cadastre du réseau de distribution	118'445.45	9'270.00	118'445.45	40'000.00	-78'445.45
70.501.07	Modification STAP Vuippens	0.00	19'955.95	19'955.95	155'000.00	135'044.05
70.501.08	Lecture à distance compteur d'eau	0.00	44'663.75	44'663.75	105'000.00	60'336.25
71.501.20	Assainissement Rive droite Vuippens	431'975.95	7'783.70	439'759.65	240'000.00	-199'759.65
71.501.22	Assainissement quartier les Mourgets	0.00	7'407.45	7'407.45	35'000.00	27'592.55

M. Pascal Florio précise que la commune tient à jour le tableau des investissements qui permet de suivre l'évolution de ces derniers. Les comptes d'investissements sont conformes au passé.

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant ces comptes d'investissements 2016 ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Comptes d'investissements

Sur la base des documents qui lui ont été transmis le 30 mars 2017, la Commission financière a pris note du tableau de bord des investissements. Lors de la séance du 11 avril 2017, la Commission financière a reçu de la part de M. David Macheret syndic, de M. Pascal Florio responsable des finances et de Mme Hélène D'Alessandro secrétaire-caissière communale, les commentaires et réponses aux questions relatives aux comptes d'investissements.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à approuver les comptes d'investissements 2016 de la Commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.

M. Pascal Florio remercie la commission financière pour son rapport. Il soumet les comptes d'investissements 2016 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte les comptes d'investissements 2016 à l'unanimité.

M. Pascal Florio apporte quelques informations sur les finances communales en présentant différents tableaux relatifs aux années entre 2010 et 2016, notamment l'évolution des

liquidités, l'évolution des emprunts et leur impact sur le budget de fonctionnement. Il présente également la liste des crédits bancaires au 31 décembre 2016 en précisant que le taux hypothécaire moyen est de 1.19%.

M. Pascal Florio relève, au vu des tableaux présentés, qu'on a eu de la peine à remonter la pente, malgré une augmentation d'impôt au 1^{er} janvier 2013. Il faut donc rester extrêmement vigilant par rapport à nos comptes communaux.

3. Budget d'investissement

3.1 Confirmation des décisions de principe pour les investissements suivants :

M. David Macheret informe que les assemblées communales avaient accepté différents budgets d'investissement en approuvant collectivement les objets, comme les autres années, et non séparément. Le SCom, se référant à l'article 49 RELCo, n'a pas accepté cette façon de faire car les décisions «spéciales» doivent faire l'objet d'une décision séparée et considère les décisions prises aux assemblées antérieures comme des décisions de principe. C'est pourquoi, nous vous demandons de valider les décisions de principe suivantes :

3.1.1 Place de jeux école – CHF 150'000.00

M. David Macheret informe que cet objet a été présenté et accepté par l'Assemblée communale du 12 décembre 2016. Il rappelle l'emplacement de cette place et les objectifs du Conseil communal.

Coût des travaux et financement

Le coût des travaux – investissement

Réalisation de la place	CHF	131'242.00
Réserve pour travaux de déplacement de conduites et gaines électriques	CHF	4'758.00
Divers et imprévus (~10%)	CHF	14'000.00
Total du budget	CHF	150'000.00

Financement de l'investissement

Emprunt de	CHF	150'000.00
Amortissement obligatoire (7%)	CHF	10'500.00
Intérêts de la dette (3%)	CHF	4'500.00
Total des charges pour le budget de fonctionnement	CHF	15'000.00

M. David Macheret demande s'il y a des questions concernant cet objet ? Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote le budget d'investissement pour la place de jeux de l'école.

Le budget d'investissements pour la place de jeux de l'école est accepté par 60 oui et 2 abstentions.

3.1.2 Déplacement conduite eau potable art. 138 et 671 – CHF 55'000.00

M. David Macheret informe que cet objet a été présenté et accepté par l'Assemblée communale du 11 décembre 2014 en rappelant que le déplacement d'une conduite d'eau potable est à la charge du propriétaire.

Coût des travaux et financement

	Coûts et Répartition	Commune	Promoteur
Frais de déviation et remplacement de la conduite	98'969.50 50% - 50%	49'484.75	49'484.75
Terrassement pour la pose de la conduite	53'574.90 0% - 100%		53'574.90
Totaux		49'484.75	103'059.65

Total part communale pour les travaux :
Soit CHF 50'000.- + 10% divers et imprévus

CHF 55'000.00

Financement de l'investissement :

Emprunt bancaire **CHF 55'000.00**
Intérêts - 3% CHF 1'650.00
Amortissement - 4% CHF 2'200.00
Charges annuelles CHF 3'850.00

M. David Macheret demande s'il y a des questions concernant cet objet ? Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote le budget d'investissement pour le déplacement de la conduite eau potable art. 138 et 671.

Le budget d'investissements pour le déplacement de la conduite eau potable art. 138 et 671 est accepté à l'unanimité.

3.1.3 Déplacement conduite eau potable art. 1188 – CHF 45'000.00

M. David Macheret informe que cet objet a été présenté et accepté par l'Assemblée communale du 12 décembre 2016.

Coût des travaux et financement

COÛT TOTAL DES TRAVAUX CHF **45'000.00**

Financement de l'investissement :

Emprunt CHF **45'000.00**
Amortissement obligatoire – 4% : CHF 1'800.00
Intérêts – 3% : CHF 1'350.00
Coûts annuels : CHF **3'150.00**

M. David Macheret demande s'il y a des questions concernant cet objet ? Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote le budget d'investissement pour le déplacement de la conduite eau potable art. 1188.

Le budget d'investissements pour le déplacement de la conduite eau potable art. 1188 est accepté à l'unanimité.

3.1.4 Assainissement sentier du Gottu – CHF 24'000.00

M. David Macheret informe que cet objet a été présenté et accepté par l'Assemblée communale du 12 décembre 2016. Il rappelle le souhait du Conseil communal de modifier le tracé du sentier afin de le rendre plus accessible et d'éviter les frais récurrents d'entretien dus à son emplacement actuel et au terrain très escarpé.

Coût des travaux et financement

Le coût des travaux – investissement

Travaux à faire par une entreprise tierce avec la collaboration de la corporation forestière :

Réalisation de la nouvelle passerelle (fourniture et pose)	CHF 7'500.00
Terrassement et gravier (fourniture et mise en place)	CHF 16'500.00

Total **CHF 24'000.00**

Financement de l'investissement

Emprunt	CHF 24'000.00
Amortissement obligatoire (7 %)	CHF 1'680.00
Intérêts de la dette (3%)	CHF 720.00
Total des charges annuelles	CHF 2'400.00

M. David Macheret demande s'il y a des questions concernant cet objet? Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote le budget d'investissement pour l'assainissement du sentier du Gottu.

Le budget d'investissements pour l'assainissement du sentier du Gottu est accepté à l'unanimité.

3.1.5 Assainissement quartier Les Mourgets – CHF 35'000.00

M. David Macheret informe que cet objet a été présenté et accepté par l'Assemblée communale du 14 décembre 2015. Il rappelle qu'il s'agit de l'assainissement des trois habitations face à la Maison de Ville, de l'autre côté de la route cantonale, avec la traversée de celle-ci permettant le raccordement sur le collecteur communal des eaux usées.

Coût des travaux et financement

Le coût des travaux – investissement **CHF 35'000.00**

Financement de l'investissement :

Emprunt		CHF 35'000.00
Amortissement obligatoire – 4% :	CHF 1'400.00	
Intérêts – 3% :	CHF 1'050.00	
Coûts annuels :	CHF 2'450.00	

M. David Macheret demande s'il y a des questions concernant cet objet ? Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote le budget d'investissement pour l'assainissement du quartier des Mourgets.

Le budget d'investissements pour l'assainissement du quartier des Mourgets est accepté à l'unanimité.

3.1.6 Modification STAP Vuippens – CHF 150'000.00

M. David Macheret informe que cet objet a été présenté et accepté par l'Assemblée communale du 14 décembre 2015. Il rappelle que ces travaux sont liés à la mise en conformité des installations selon les exigences du laboratoire cantonal, ainsi qu'à la rénovation du bâtiment et changement de la télécommande suite aux inondations de juillet 2015. Dans ce projet est également prévue la création d'une chambre de réduction de pression à La Grand-Fin.

Coût des travaux et financement

Coût des travaux – investissement : CHF 150'000.00

Financement de l'investissement :

Emprunt CHF 150'000.00

Amortissement obligatoire – 4% : CHF 6'000.00

Intérêts – 3% : CHF 4'500.00

Coûts annuels : CHF 10'500.00

M. David Macheret demande s'il y a des questions concernant cet objet ? Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote le budget d'investissement pour la modification de la STAP.

Le budget d'investissements pour la modification de la STAP est accepté à l'unanimité.

3.1.7 Traversée Vuippens – 1^{ère} étape – CHF 500'000.00

M. David Macheret informe que cet objet a été présenté et accepté par l'Assemblée communale du 16 décembre 2013. Il rappelle qu'une étude Valtraloc a été réalisée et le coût total de la traversée est budgétisé à CHF 1'150'000.00. En 2013, le Conseil communal a décidé de faire une première étape pour les deux portes d'entrée et un nouvel accès à La Grand-Fin, avec une demande de financement de CHF 500'000.00. Le canton a donné son accord de principe pour les deux portes d'entrée, mais ne souhaite pas de nouvel accès. Au centre, le projet s'oriente plutôt vers un rond-point.

Coût des travaux et financement

Coût total de la réalisation : CHF 1'150'000.00

Coût de la 1^{ère} étape - investissement : CHF 500'000.00

Financement de l'investissement :

Emprunt CHF 500'000.00

Amortissement obligatoire – 4% : CHF 20'000.00

Intérêts – 3% : CHF 15'000.00

Coûts annuels : CHF 35'000.00

M. David Macheret demande s'il y a des questions concernant cet objet ?

M. Raphaël Peiry demande pourquoi l'Etat ne participe pas étant donné que la route est cantonale ?

M. David Macheret répond que l'Etat estime que le carrefour n'est pas assez dangereux, contrairement à celui d'Echarlens.

M. Philippe Philipona constate qu'il y a un giratoire de prévu.

M. David Macheret confirme que c'est à l'étude et que la commune a déjà reçu le ok de principe de Fribourg.

M. Jean-Paul Bochud demande si le nouvel accès est prévu à une ou deux voies ?

M. Bertrand Michel répond que rien n'est défini.

M. André Philipona constate que le Service des biens culturels dit souvent que tout le village de Vuippens est protégé, pas seulement le centre du village. Or, dans ce projet, le canton met des entraves pour un nouvel accès, ramenant tout le trafic vers le café, donc la partie protégée, ce qui n'est pas logique.

M. David Macheret relève que la commune a déjà fait plusieurs séances avec le canton, mais ce n'est pas facile de faire comprendre notre point de vue.

M. Firmin Gapany est surpris que le rond-point soit accepté alors qu'il a été refusé à l'entrée de Marsens, côté Echarlens.

M. David Macheret rappelle que le rond-point en question était justifié s'il avait eu 4 bras. Or, l'hôpital a refusé le bras dans leur direction.

M. Firmin Gapany relève que cela aurait quand même été positif de le faire car c'est l'entreprise qui construit le quartier Perrevuet qui le payait.

M. David Macheret répond que la commune a négocié d'autres infrastructures avec l'entreprise.

M. Jean-Paul Bochud demande que comprend la 1^{ère} étape correspondant au budget de CHF 500'000.00 et que comprend la 2^e étape ?

M. David Macheret répond que la 1^{ère} étape comprend les deux portes d'entrée, ce qui permettra de ralentir la vitesse et de la limiter à 50 km/h, et la route d'accès à la Grand-Fin. La 2^e étape comprend le centre du village, avec l'éventuel rond-point, la place de parc, etc.

M. Jean-Paul Bochud estime que ce soir, on doit voter sans savoir. On devrait connaître le projet définitif avant de prendre une décision, car pour le moment, le canton n'accepte pas le nouvel accès à la Grand-Fin.

M. Pascal Florio répond qu'on ne vote pas sans savoir, car les travaux de la 1^{ère} étape sont connus. Par contre, on ne peut pas encore calculer le coût de l'ensemble des travaux, car rien n'est défini.

M. David Macheret rappelle que le canton a donné un accord de principe pour les deux portes d'entrée. On doit avancer dans ce projet afin de ralentir la vitesse, on ne peut donc pas attendre le projet définitif, même si le nouvel accès à la Grand-Fin est hypothétique. De plus, il rappelle l'échéance de 2018 pour la pose d'un tapis absorbant par le canton.

M. David Macheret soumet au vote le budget d'investissement pour la réalisation de la Traversée de Vuippens – 1^{ère} étape.

Le budget d'investissements pour la réalisation de la Traversée de Vuippens – 1^{ère} étape est accepté à l'unanimité.

3.2 Déplacement de la conduite eau potable sur art. RF 1284 – demande de crédit – décision

M. David Macheret informe que la parcelle n° 74 a été subdivisée pour en faire deux parcelles, soit la 74 et 1284. Celles-ci se trouvent toutes les deux en zone à bâtir. Lors de la

mise à l'enquête par le propriétaire d'une construction sur la parcelle n° 1284, il a été constaté que la conduite d'adduction d'eau passait au milieu du bâtiment.

M. David Macheret rappelle l'obligation légale du propriétaire de la conduite de modifier ou faire modifier le tracé à sa charge et soumet les montants budgétisés pour le déplacement de cette conduite, à savoir :

Frais de déviation et remplacement de la conduite	50'000.00
Terrassement pour la pose de la conduite	60'000.00
Divers et imprévus	10'000.00
Total	120'000.00

Coûts des travaux et financement :

Coût des travaux – investissement : CHF 120'000.00

Financement de l'investissement :

Emprunt CHF 120'000.00

Amortissement obligatoire – 4% : CHF 4'800.00

Intérêts – 3% : CHF 3'600.00

Coûts annuels : CHF 8'400.00

M. David Macheret demande s'il y a des questions concernant ce projet, ce qui n'est pas le cas.

3.3 Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école – demande de crédit – décision

M. Alain Derré informe que le Conseil communal, soucieux de l'environnement et des effets du changement climatique, s'est engagé depuis quelques années dans le processus d'obtention du Label « Cité de l'Energie ». Au-delà de cette démarche, le Conseil communal a à cœur d'être une référence et un « initiateur » auprès des citoyens de la commune dans l'utilisation d'énergies renouvelables. C'est dans ce contexte qu'une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur nos différents bâtiments communaux a été entreprise.

M. Alain Derré présente, sur plan, le projet de mise en place d'une installation de panneaux photovoltaïques sur le toit plat de l'école primaire, emplacement décidé pour les motifs suivants :

- La consommation d'électricité d'une école s'effectue principalement durant la journée.
- Consommation directe de la production des panneaux photovoltaïques.
- Pas d'investissement dans des installations de stockage d'électricité telles que des accumulateurs ou batteries.

Jusqu'à 30'000 Kwp, on bénéficie d'une subvention unique de CHF 14'800.00. Le projet comprend :

Puissance installée : < 30'000 Kwp
Nombre de panneaux : environ 100

Calcul de l'économie annuelle estimée :

Total de la facture Groupe E avec solution PV – estimation CHF 2'065.34
Total de la facture Groupe E aujourd'hui CHF 7'646.00

Economie annuelle estimée CHF 5'580.66

Coûts des travaux et financement :

Budget d'investissement (TTC) :

Le projet initial fait l'objet de trois demandes d'offres.

Réalisation de l'installation (matériel et travaux)	CHF 58'000.00
Subvention Rétribution Unique	CHF - 14'800.00
Divers et imprévus (~10%)	CHF 3800.00
TOTAL du budget	CHF 47'000.00

Financement de l'investissement – par un emprunt :

Emprunt de	47'000.00
Amortissement obligatoire (7%)	3'290.00
Intérêt de la dette (3%)	1'410.00
Total des charges annuelles	4'700.00

Rappel : économie estimée 5'580.66

M. Alain Derré demande s'il y a des questions concernant ce projet ?

M. Philippe Philipona demande à quel prix est payé le Kwp ?

M. David Macheret répond qu'il est payé 9 ct pour le moment, mais ce prix va encore baisser.

M. Jacques Schell demande pourquoi, surtout suite à la votation de dimanche, on n'intègre pas le bâtiment de l'administration au projet ?

M. Alain Derré répond que dans ce cas, on devrait tirer des conduites au travers de la nouvelle place, les coûts seraient donc différents. De plus, on a juste l'électricité nécessaire pour les deux écoles. Par contre, on peut étudier un autre projet pour le bâtiment communal plus tard.

M. Christophe Braillard demande si ce qu'on va voter ce soir est basé sur les indications d'une société ?

M. Pascal Florio explique que c'est un budget basé sur 3 offres.

M. Christophe Braillard demande si le Conseil a pensé aussi à la société Gruyère Energie dont 7 collaborateurs habitent la commune ?

M. Alain Derré répond par la négative. Ce budget est basé sur 3 offres, en tenant compte de la qualité/prix.

M. David Macheret relève qu'on peut très bien demander une autre offre.

M. Francis Vienne estime qu'on devrait présenter un budget pour couvrir tout le toit de l'école. Ce projet est du bricolage et si on veut le label de la Cité de l'énergie, il faut aller jusqu'au bout.

M. Pascal Florio explique qu'il faut rester objectif. On a un point d'entrée pour les deux bâtiments des écoles, on peut donc faire de l'autoconsommation. Selon le calcul effectué, on est en adéquation avec la production et l'autoconsommation. Si on fait plus grand, tout le surplus injecté dans le réseau est payé à un prix peu intéressant. Dans ce cas, il faudrait refaire les calculs. La commune cherche à avoir la production dont elle a besoin, pas à aller plus loin pour une production peu payée.

M. Alain Derré explique que le Conseil communal a laissé libre choix par rapport au projet et les 3 entreprises ont conseillé de ne pas aller plus loin car on risque de ne pas amortir. Par contre demain, si nécessaire, on peut refaire une étude pour un nouveau projet, avec de nouvelles subventions.

MM. Philippe Philipona et Christophe Braillard confirment ce point de vue.

M. Alain Derré répond aux autres remarques qui sont faites concernant un agrandissement du projet que tout est possible. Cela engendre toutefois des études supplémentaires et des coûts conséquents. Dans cette première étape, le Conseil communal souhaite produire l'électricité nécessaire pour les deux écoles sans coût supplémentaire.

M. David Macheret donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy pour le rapport de la Commission financière sur ces deux projets d'investissements.

3.4 Rapport de la commission financière

Crédits d'investissement nouveaux 2017

En date du 19 avril 2017, la Commission financière a reçu des documents relatifs à deux nouveaux crédits d'investissements.

- *Déplacement de la conduite d'eau*

Conformément à sa responsabilité de propriétaire, la Commune prévoit le déplacement d'une conduite d'eau et son changement de son diamètre sur la parcelle no 1284. Pour ce faire, la Commune prévoit un investissement maximal de CHF 120'000.00 dont 10% de divers et imprévus. Les charges annuelles se montent à CHF 8'400.00.

- *Pose de panneaux solaires sur le toit du bâtiment de l'école Chalamala*

La Commune propose de poser des panneaux solaires sur le toit du bâtiment de l'école Chamala permettant ainsi une économie significative et appréciable sur les coûts d'électricité de l'école. Pour ce faire, la Commune propose deux options de financement : l'une en considérant un emprunt de CHF 50'000.00, l'amortissement obligatoire et l'intérêt de la dette étant couverts par l'économie réalisée sur les factures d'électricité. L'autre option se base sur un financement propre sans emprunt sur la base des liquidités disponibles, l'économie réalisée sur les factures revenant dans sa totalité à la Commune.

La Commission financière salue la volonté de la commune de faire figure « d'initiateur » auprès des citoyens dans l'utilisation d'énergies renouvelables, ce qui lui paraît cohérent avec sa volonté d'obtenir le label Cité de l'énergie.

Après avoir reçu les informations nécessaires, la Commission financière recommande à L'Assemblée communale d'approuver les deux nouveaux crédits d'investissement 2017, crédits qu'elle estime raisonnables au vu des capacités d'investissement modestes de la commune.

M. David Macheret remercie la Commission financière pour son travail et sa complicité. Il soumet au vote les budgets d'investissements suivants :

- Déplacement de la conduite eau potable sur art. RF 1284

Le budget d'investissements pour le déplacement de la conduite eau potable sur art. RF 1284 est accepté à l'unanimité.

- Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école

Le budget d'investissements pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école est accepté par 57 oui et 5 abstentions.

M. David Macheret remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

4. Article RF 1241 – La Grand-Fin – reprise par la commune - décision

M. Bertrand Michel informe que l'objectif du Conseil communal est de reprendre l'article 1241, ainsi que les surfaces prévues sur les articles 1183 et 1098 qui seront rattachées à l'art. 1241, pour la réalisation du futur trottoir selon la convention datée du 25 octobre 1997. Conformément à cette convention signée entre l'ancienne commune de Vuippens et les propriétaires, les frais liés à la reprise sont à la charge des propriétaires.

M. Firmin Gapany demande qui paie le trottoir et s'il y a de nouvelles constructions prévues dans le quartier ?

M. Bertrand Michel informe que les propriétaires prennent à charge la construction du trottoir pour un montant de CHF 270.00 ml. Il présente la zone à bâtir existante et celle projetée.

M. Firmin Gapany relève que normalement la commune devrait reprendre la route une fois le trottoir fait.

M. Bertrand Michel répond que la route est déjà communale et que le trottoir est payé par les propriétaires. Mais pour pouvoir le réaliser, il faut que le terrain soit communal. C'est pourquoi la commune doit reprendre l'art. 1241 plus les surfaces sur les deux autres articles, à savoir la bande de terrain destinée au trottoir, et cette décision doit être validée par l'Assemblée communale.

M. André Philipona, en tant que syndic de l'ancienne commune de Vuippens, apporte quelques informations à ce sujet.

On ne parle pas de reprise de la route, car celle-ci est communale depuis longtemps. Par contre, en 1997, lors du développement du quartier de la Grand-Fin, la commune de Vuippens a signé une convention avec les propriétaires afin que ceux-ci s'engagent à mettre gratuitement le terrain à disposition de la commune et paient la réalisation du trottoir si celui-ci un jour est nécessaire, ce qui n'était pas le cas en 1997, mais aujourd'hui oui.

M. Alcides Do Nascimento demande pourquoi ce sont les propriétaires qui doivent payer le trottoir ?

M. André Philipona répond que cela a été convenu dans la convention signée en 1997 et que les nouveaux propriétaires ont été informés de cette clause.

M. Pierre Delacombaz demande jusqu'où ira le trottoir ?

M. Bertrand Michel répond qu'il s'arrête après la zone construite.

Mme Marlyse Vuarnoz relève, qu'avec le trottoir, les voitures vont encore rouler plus vite.

M. Bertrand Michel rappelle que la route ne sera pas élargie et que le trottoir sera séparé de la route par une bande verte, donc cela ne devrait pas être le cas.

M. Jacques Schell demande si le trottoir sera surélevé ou à la même hauteur que la route.

M. Bertrand Michel répond à la même hauteur, mais justement avec une bande verte de sécurité.

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que dans la révision du PAL, il est prévu de limiter les routes de quartier à 30 km/h. Le but est de limiter la vitesse, donc on ne va pas faire de surlargeur.

M. Bertrand Michel soumet au vote la reprise de l'article RF 1241 par la commune.

La reprise de l'article RF 1241 par la commune est acceptée par 61 oui et 1 abstention.

5. Informations générales

Sentier du Gottu

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le terrassement a été fait et la passerelle en alu posée. La suite des travaux se fera courant juin, de même que l'ancien sentier qui sera

désaffecté fin juin. Elle attire l'attention sur le fait que les chevaux sont interdits sur ce nouveau sentier et une signalisation a été mise en place. En effet, de gros dégâts ont été constatés au sentier des légendes à cause des chevaux. De plus, la passerelle ne supporterait pas leur poids.

M. Christian Delacombaz demande comment sera finalisé le sentier du Gottu car il est déjà passé sur celui-ci et, à certains endroits, il est très pentu.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe qu'on a déjà fait le terrassement et en juin, le gravier sera posé. Après, on verra comment il va vivre. Elle rappelle que le but est de ne pas mettre d'escaliers afin d'éviter les problèmes d'usure liés à ceux-ci.

M. Yves Kolly demande si une chicane ne serait pas plus efficace que des panneaux pour éviter les problèmes de chevaux.

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que pour le moment, on a mis des panneaux de chaque côté de la passerelle, mais aussi au début des chemins afin que des cavaliers ne s'engagent sur ceux-ci.

Révision du PAL

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le 27 janvier 2017, la DAEC a publié dans la Feuille officielle sa prise de position par rapport aux points modifiés lors de la révision du PAL, avec un délai de 30 jours pour le droit d'être entendu de la commune et des propriétaires, ce qui a été fait. Le 4 mai 2017, le Conseil d'Etat a rendu sa décision et le Conseil communal est déçu car beaucoup de points n'ont pas été acceptés. Le dossier doit être analysé par la Commission de l'aménagement et de l'énergie et par le Conseil communal qui décidera de la suite à donner. Le but est de déposer à l'enquête le nouveau dossier au début de l'automne.

M. Jean-Paul Bochud relève, pour le quartier de La Grand-Fin, que la DAEC demande une vérification selon l'OPB et une justification du PAD. Est-ce que la commune peut le faire ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que la commission et le Conseil communal devront analyser ce point relatif à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit. Concernant le PAD, ils devront tous être justifiés.

6. Divers

M. Christian Delacombaz demande s'il y a un projet de fibre optique à Vuippens car, malgré toutes les technologies existantes, il a des problèmes de réception.

M. Pascal Florio a participé à une séance relative au projet FTTH, qui est un réseau pour la mise en place de la fibre optique dans le canton de Fribourg, avec la coopération entre autres de l'Etat, des distributeurs d'électricité et de Swisscom. Ce projet connaît des problèmes et l'accord entre les différents prestataires a volé en éclat. Suite à cela, Swisscom a fait un nouveau planning et a prévu qu'au plus tard en 2021, le 90% du territoire suisse sera couvert par le haut débit. Donc, il faudra avoir encore un peu de patience.

M. Jacques Schell confirme la situation et propose de faire une demande officielle à ce sujet.

M. Firmin Gapany demande où en est la demande de construction d'un trottoir par l'entreprise Repond au Châtelard ?

M. Bertrand Michel répond qu'aucune décision n'a été prise. Il rappelle que cette route n'appartient pas à la commune, mais à l'Etat. La commune ne peut pas exiger un trottoir sur un terrain d'autrui. Il rappelle également qu'il y a déjà un accès sécurisé par le haut pour les enfants qui vont à l'école primaire. De plus, le promoteur a refait la route et posé une

glissière de sécurité. M. Michel a demandé des offres concernant ce trottoir, deux variantes ont été chiffrées, mais le problème est de savoir qui paie.

M. Firmin Gapany estime que c'est le promoteur qui doit payer.

M. Christophe Braillard apporte des informations sur les 2èmes Joutes inter-pompiers de la Gruyère qui auront lieu à Marsens les 9 et 10 juin 2017. Il annonce le programme et encourage chacun à participer à cette manifestation qui comprend, entre autres, une présentation des jeunes pompiers, une aubade de la fanfare d'Echarlens et un concours organisé par les écoles.

Mme Corinne Baumann annonce que le 10 juin 2017, il y a aussi la fête des 25 ans de la crèche Les Galopins et invite toutes les personnes intéressées à leur rendre visite.

M. Claude Kolly relève, concernant la mise à l'enquête du PAD Rafour, qu'il y a un souci car le projet est planifié à l'endroit où passe le Bornalet.

Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que le Bornalet est déjà sous tuyau et la zone est inconstructible.

M. Francis Kolly demande si le Conseil communal a le projet de valoriser la salle de la ferme communale ?

M. David Macheret répond qu'un groupe de travail étudie ce projet.

M. Philippe Philipona demande s'il y a un problème au pompage de l'ACAPE car le fontainier est toujours là-bas ?

M. David Macheret répond par la négative en précisant que la STAP est maintenant le lieu de travail du fontainier, c'est là-bas qu'il a son bureau et qu'il y a la gestion commande des deux réseaux AMER et ACAPE.

M. Jacques Schell relève qu'on a mis une seule lampe allogène au nouveau local des poubelles, ce qui n'est pas économique et ne correspond à la Cité de l'énergie. Par contre, si celle-ci est en panne, il n'y a plus d'éclairage. Il propose de mettre deux lampes plus économiques.

M. Pascal Florio prend note de la remarque.

M. Jacques Schell relève encore que les gens déposent souvent leur sac en se rendant au travail et ils doivent repasser par derrière la ferme en partant parce que la route qui part à gauche à côté de la poste est interdite. C'est une perte de temps et surtout pas économique dans le sens de la Cité de l'énergie.

M. David Macheret répond que la route en question est privée. Le propriétaire a demandé qu'elle soit interdite à la circulation lors de la réfection de la ferme. De plus, elle partage un lieu de travail et dans ce sens, la sécurité prime sur l'économie.

M. Jacques Schell demande si la commune a eu un retour suite aux dégâts qu'il y a eu à l'école ce printemps ?

M. David Macheret répond qu'une plainte a été déposée, mais on n'a pas eu d'informations. La police aurait trouvé le coupable, mais aucun nom n'a été donné.

M. Bernard Rumo informe qu'il y a beaucoup de camions de l'entreprise Andrey qui passent par le haut de Marsens, même aux heures des repas. Ils roulent vite et élargissent le chemin des communs.

M. David Macheret répond que le Conseil communal est au courant et qu'un contact a été pris pour gérer la situation. Concernant le trafic aux heures des repas, il n'y a malheureusement pas de règlement à ce sujet.

M. Claude Marchon informe que pour le gros œuvre, les camions doivent passer par le haut de la route des Gattes jusqu'en fin de semaine 22 et pour le second œuvre, ils passeront par la route de La Croix.

M. David Macheret présente la nouvelle employée de l'administration qui a remplacé Elodie Repond. Il s'agit de Charlène Rosat qui a déjà effectué son apprentissage à notre administration. Il lui souhaite la bienvenue et la remercie pour son travail.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. David Macheret** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il leur souhaite un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h30.

La secrétaire

Le président

Hélène D'Alessandro

David Macheret

PROVISoire